



**GAIPARE ZEN**  
ASSOCIATION

**Groupement d'Épargne Individuelle pour la Retraite (loi 2003)**

4, rue du Général Lanrezac - 75017 PARIS - Tél. : 01 56 68 01 71 - Fax : 01 56 68 97 81 - E-mail : info@gaiparezen.com

Paris, le 2 octobre 2012

## **L'association GAIPARE ZEN annonce le transfert collectif du PERP aPERF Avenir et sa fusion au sein du PERP GAIPARE ZEN**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du PERP GAIPARE ZEN, vient d'approuver le projet de transfert collectif du PERP aPERF Avenir et sa fusion au sein du PERP GAIPARE ZEN. Le process se déroulera le 1<sup>er</sup> novembre 2012 :

- Les adhésions du PERP aPERF Avenir seront transférées au sein du PERP GAIPARE ZEN
- Les actifs du PERP aPERF Avenir seront transférés vers le PERP GAIPARE ZEN : les produits financiers attachés à ces actifs viendront donc augmenter les produits financiers du fonds euros GAIPARE ZEN. Par ailleurs, les actifs transférés participeront à l'amélioration de la diversification du canton GAIPARE ZEN.

Créé fin 2004 dans le cadre des dispositions de la loi « Fillon » sur les retraites du 21 août 2003, le PERP aPERF Avenir a eu pour ambition de rassembler les cadres supérieurs des secteurs public et privé souhaitant épargner pour leur retraite dans un cadre socio-professionnel répondant à leurs préoccupations spécifiques liées à la constitution de leur épargne.

Souscrit le 25 novembre 2004 par le GERP aPERF auprès de GENERALI Vie, le PERP aPERF Avenir n'a pas atteint à ce jour le nombre d'adhérents minimum, qui constitue l'un des seuils prévus par la réglementation pour continuer à bénéficier des avantages fiscaux liés au PERP.

Pour préserver les droits et garanties de ses adhérents, le GERP aPERF s'est rapproché du GERP GAIPARE ZEN pour étudier, avec leurs assureurs respectifs, GENERALI Vie et Ageas France, le projet de fusion absorption du PERP aPERF Avenir au sein du PERP GAIPARE ZEN.

Le PERP GAIPARE ZEN a dépassé les seuils fixés par la loi et il offre ainsi toutes les garanties pour accueillir les PERP n'ayant pas atteint ces seuils.

Avec un rendement de 3,42 % en 2011, et de 20,9 % sur 5 ans, le fonds en euros du PERP GAIPARE ZEN figure parmi les meilleurs de sa catégorie.

Le PERP GAIPARE ZEN est un PERP reconnu et régulièrement récompensé par la presse spécialisée depuis sa création en 2004 :

- Pyramide de Bronze décernée par le magazine Investissement Conseils en 2010, 2011 et 2012, dans la catégorie « PERP sur 3 ans »
- Label d'Excellence décerné par Les Dossiers de l'Épargne en 2004, 2005, et régulièrement depuis 2009.

**Contact presse** : Françoise Loesch – 01.56.68.97.82 – francoise.loesch@gaipare.com